

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 3 MARS 2026

- Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserves pour assurer le financement de la section d'investissement
- Le résultat excédentaire de la section d'investissement sera reporté automatiquement au compte 001 R, en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Au compte 001 en recettes d'investissement : 92 830,16 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement : 69 872,39€
- Au compte 002 en recettes de fonctionnement: 180 000,00 €

3- Vote des subventions (délibération n°2026-05) :

La commune par l'attribution de subventions, accompagne les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets ou en soutenant leurs actions. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations après examen de leur demande. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les montants de subventions à verser aux associations ou organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la répartition des subventions pour l'année 2026 de la manière suivante :

- ADMR du Cœur des Pierres Dorées à Theizé	:	1 506,00€
- Appui&vous (accompagnement à domicile)	:	202,00€
- Association Générations Loisirs Beaujolais DENICE	:	1 200,00€
- La Villa Hispanica – COGNÉ	:	500,00€
- Football Club DENICE-ARNAS	:	400,00€
- Association « Au Fil du temps »	:	300,00€
- Inter-associations COGNÉ	:	300,00€
- Association Solidarité Femmes Beaujolais	:	200,00€
- Association Handisport Villefranche-Beaujolais	:	200,00€
- Association DDEN	:	150,00€
- Etablissement RASED Anse-Gleizé	:	101,00€
- Association « Restaurants du Cœur »	:	100,00€
- Centre Régional Léon Bérard	:	100,00€
- Secours Populaire Français – Comité Villefranche s/s	:	100,00€
- MFR « La Petite Gonthière » ANSE	:	60,00€
- MFR 4 Vallées –LAMURE S/AZERGUES	:	120,00€
- Fanfare « Echo de la Vallée du Morgon »	:	3 339,00€
- Comité intercommunal d'animation « Les 6 Coms »	:	485,00€

En ce qui concerne les deux dernières subventions, les montants sont reversés à la commune par l'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône depuis 2014. Auparavant, elles étaient versées directement par la Communauté de communes Beaujolais-Nizeland-Morgon.

4- Vote des taux de fiscalité directe locale (délibération n°2026-06) :

Monsieur le Maire explique que les états 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales n'ont pas encore été envoyés aux communes.

C'est pourquoi, il est proposé de maintenir les taux votés en 2025 et d'inscrire comme produit de fiscalité locale une somme identique au montant perçu l'an dernier.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 23,22%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 20,22%
- Taxe d'Habitation : 9,70%

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026, comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 23,22%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 20,22%
- Taxe d'Habitation : 9,70%

5- Vote du budget primitif 2026 (délibération n°2026-07) :

Madame Karine SADOR présente et commente les différents montants du budget 2026 préparé avec la commission finances.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote du budget 2026 par nature et par chapitre en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement et la section d'investissement telles que présentées, avec reprise des résultats de l'exercice 2025.

L'équilibre du budget s'établit à 1 280 039,00€, il est réparti comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 935 639,00€ dont 180 000€ de résultat de fonctionnement reporté en recettes
- La section d'Investissement s'équilibre à 344 400€ dont 46 400€ de restes à réaliser en dépenses et 92 830,16€ de résultat d'exécution positif en recettes.

Ce budget est soumis au vote. Après délibération, le budget primitif est adopté à l'unanimité par 13 voix pour et 1 abstention (M. ARNAUD-COFFIN).

6- Fongibilité des crédits (délibération n°2026-08) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse en autorisant le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide de la fongibilité des crédits pour le budget 2026 :

- Pour la section de fonctionnement : à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement
- Pour la section d'investissement : à hauteur de 7,5% des dépenses réelles d'investissement

7- Rapports des commissions communales :

Environnement :

Madame Francine KHEMDOUDI intervient pour commenter les photos prises lors de la pose de nichoirs à hirondelles (sur bâtiment cantine et Résidence de la Dîme) et de nichoirs à martinets (bâtiment Bar). Ils ont été installés le 10 Février 2026 par M. Eric BROUTIN et M. Jean-Christophe BOURBON de l'Association Demain c'est Ici et Maintenant qui a loué une nacelle pour installer des nichoirs sur plusieurs communes.

Urbanisme :

Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :

- Le remplacement de menuiseries et l'installation PAC et VMC : 278, Route de Rivolet
- Le changement d'une fenêtre de toit et création de 2 fenêtres de toit : 502, Route des Meules
- L'installation de 2 velux et 23 panneaux photovoltaïques : 61, Route de Corsel

Permis de construire relatif à l'extension d'une maison d'habitation : 18, Route de Régný, a été transmis à la CAVBS pour instruction.

8- Informations diverses :

8-2 : Location « Ex cabinet médical » : Ce local étant à louer, la Régie a adressé 3 candidatures qui seront étudiées. Les services de la DDT seront contactés au sujet de l'accessibilité et des dérogations qui peuvent être accordées.

8-3 : Fin de mandat :

M. Rémi AURION, Maire présente le bilan de cette mandature et notamment les actions menées ou finalisées au cours du mandat et remercie les membres du Conseil Municipal. Il remercie particulièrement ses adjoints pour leur implication durant ces six années mais également le personnel communal pour leur engagement au sein de la commune.

Mme Francine KHEMDOUDI remercie, à son tour, les membres des commissions : Environnement, Culture et Patrimoine et Ressources Humaines avec lesquels elle a œuvré pour mettre en place de nouvelles actions comme l'organisation d'une conférence sur la biodiversité, la collaboration avec l'association « Demain c'est Ici et Maintenant » pour la protection des populations d'hirondelles l'Installation de récupérateurs d'eaux pluviales à la salle des fêtes, mise en place de composteurs collectifs ou l'organisation de visites guidées du village et participation aux Journées Européennes du Patrimoine.

La séance est levée à 21h30

